

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Conseil général



PROCES - VERBAL

Saint-Oyens

Législature 2021-2026 – PV no 11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

11

Saint-Oyens, le 30 mars 2024

12
13
14

Objet : Assemblée extraordinaire
Date de l'Assemblée : 20.03.2024
Présidence : Ives Crottaz

15

16

A) Ouverture de la séance

17

18
19
20

Le Président **M. Ives Crottaz** ouvre la séance à 19h31, déclare l'assemblée ouverte et remercie chacun de sa présence. Il informe l'assemblée que Madame Catherine Lehmann, syndique, est absente ce soir pour des raisons professionnelles, et qu'elle est remplacée par Madame Mercedes Puteo, vice-syndique.

21

22

B) Assermentation de nouveaux membres du Conseil général

23

24

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

25

26

C) Appel nominal

27

28

19 membres sont présents, 12 membres sont excusés, 2 membres sont absents.

Le quorum est atteint, le Conseil Général peut siéger.

29

30

D) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

31

32

Le procès-verbal est adopté par 17 voix et une abstention.

Le Président du Conseil général remercie la secrétaire du Conseil général pour la rédaction du procès-verbal.

33

34

E) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2024

35

36

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

37

38

39

40

41

42

1) Préavis 1/03.2024 Modification des statuts de l'ASSAGIE

43

44

Le Président du Conseil général passe la parole à Madame la municipale **Patricia Crescini** pour la présentation des points importants et les explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général. Le préavis a été transmis aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Web de la commune www.saint-oyens.ch. Mme Crescini ajoute que depuis l'adoption du préavis par la municipalité, la modification des statuts de l'ASSAGIE a été adoptée par 3 communes supplémentaires : Allaman, Féchy et St-Livres.

51

52

53

54

55

Le Président du Conseil général passe ensuite la parole à la Commission ad-hoc. Madame Céline Etienne, rapporteuse, lit le rapport au sujet du Préavis No 1/03.2024 « Modification des statuts de l'ASSAGIE ». Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La commission recommande au Conseil général d'accepter ce préavis.

CONSEIL GÉNÉRAL – SAINT-OYENS



56 **Le Président du Conseil ouvre la discussion.**

- 57 - Mme Sylvine Levrat pose la question si le montant de CHF 5'000'000 est adapté et sur quoi il est basé.
58 Réponse de Mme Céline Etienne de la commission ad-hoc : Jusqu'à présent, les statuts de l'ASSAGIE ne
59 comprenaient pas de plafond d'endettement pour les investissements futurs. Le présent préavis mentionne
60 déjà certains investissements prévus, p. ex. pour cette année, de nouveaux tableaux d'affichage numériques
61 dans les écoles.. Désormais, un plafond d'endettement a été introduit afin de permettre à l'ASSAGIE de faire
62 des investissements avec une certaine marge.
63 Explication complémentaire de Mme Patricia Crescini : Ce plafond d'endettement s'étend sur les 12
64 communes de l'ASSAGIE.

65 **Le Président du Conseil passe le préavis No 1/03.2024 au vote ; le préavis est accepté à l'unanimité.**

70 2) Préavis 2/03.2024 Modification du Règlement du personnel communal

72 **Le Président du Conseil général passe la parole à Madame la municipale Mercedes Puteo** pour la présentation
73 des points importants et les explications de ce préavis, adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mars
74 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général. Le préavis a été transmis aux conseillers avant la
75 séance de ce soir, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Web
76 de la commune www.saint-oyens.ch

78 **Le Président du Conseil général passe ensuite la parole à la Commission ad-hoc.** Monsieur Louis Duruz,
79 rapporteur, lit le rapport au sujet du Préavis No 2/03.2024 « Modification du Règlement du personnel
80 communal ». Le rapport a été envoyé par e-mail aux conseillers avant la séance de ce soir, afin qu'ils puissent en
81 prendre connaissance. La commission recommande au Conseil général d'accepter ce préavis.

83 **Le Président du Conseil ouvre la discussion.**

84 Aucun conseiller ne prend la parole.

86 **Le Président du Conseil passe le préavis No 2/03.2024 au vote. Le préavis est accepté par 17 voix et 1 abstention.**

91 F) Communications de la Municipalité

93 • Monsieur Stéphane Felder informe l'assemblée sur les sujets suivants :
94 - Les travaux sur la route de Gimel débuteront le 15 avril 2024. Des informations plus détaillées se trouveront
95 dans le tout-ménage qui sera distribué début avril.

96 - Pour des raisons personnelles, Stéphane Felder démissionne de la municipalité au 31 mars 2024.
97 • Madame Mercedes Puteo informe l'assemblée sur les sujets suivants :

98 - Une séance extraordinaire du Conseil général aura lieu le mardi, 23 avril 2024 afin de voter sur un crédit d'étude
99 de projet relatif à une potentielle fusion des communes Gimel, Saubraz et St-Oyens. Le Président du Conseil
100 général dit qu'à ce sujet, une commission devra être créée. Les conseillers intéressés à faire partie de cette
101 commission pourront s'annoncer auprès de lui après la séance.

102 - Pour faire avancer le projet d'un nouvel espace détente avec place de jeux à la suite de la démarche
103 participative, la municipalité a lancé un appel d'offres adressé à diverses entreprises, en collaboration avec le
104 Parc Jura Vaudois (PJV). Au 15 mars dernier, date de fin du délai, aucune entreprise n'a envoyé une réponse à
105 la municipalité. Avant-hier, Mme Puteo a reçu du PJV des propositions d'autres entreprises, auxquelles un
106 nouvel appel d'offres sera envoyé afin de trouver des entreprises qui pourraient être intéressées par le projet,
107 et surtout pour obtenir des chiffres que ce projet impliquerait. Le dossier reste d'actualité, en espérant que les
108 aménagements prévus pourront encore se faire cette année. À la question de Mme Marie-Christine Viani qui
109 souhaite savoir quel type d'entreprises est recherché, Mme Puteo répond qu'au début, elle a essayé de trouver
110 des entreprises qui pourraient réaliser l'ensemble du projet. Etant donné que cela ne semble pas fonctionner,
111 le but est de trouver aussi bien des paysagistes que des spécialistes de places de jeux – donc 2 entreprises –
112 étant donné que c'est un espace mixte (Jeux + biodiversité + zone famille) qui est souhaité. De toute évidence,

CONSEIL GÉNÉRAL - SAINT-OYENS



113 les paysagistes n'ont pas les compétences pour réaliser aussi des places de jeux, en raison de réglementations
114 très strictes (sécurité) dans ce domaine. Mme Sylviane Levrat propose de s'adresser à la commune d'Aubonne
115 qui dispose d'un tel espace mixte, entretenu par les employés communaux. Mme Puteo répond que St-Oyens
116 n'a pas les mêmes moyens qu'Aubonne, mais que cela pourrait être une option d'approcher les entreprises qui
117 ont réalisé le parc avec place de jeux à Aubonne.
118 • Monsieur Dusko Kovacevic informe l'assemblée que le traditionnel nettoyage de printemps de la commune
119 (« coup de balai ») aura lieu lors de la Journée de la forêt le 4 mai 2024. Madame Mercedes Puteo organisera
120 la partie « forêt », tandis que lui s'occupera de la partie « village ». Des précisions se trouveront dans le
121 prochain tout-ménage.
122

123 G) Questions & propositions individuelles

124 Les points suivants sont abordés par les membres du conseil :

125 - Mme Isabelle Rochat souhaite savoir qui décide des horaires des transports publics, par exemple, des horaires
126 du taxi-bus nocturne le weekend, que l'on appelle en cas de besoin. Elle regrette que ses horaires ne
127 conviennent souvent pas pour une dizaine de minutes, et pose la question s'il y a une possibilité d'adapter
128 l'horaire.
129

130 Réponse de Mme Mercedes Puteo : Étant donné que les transports publics sont financés par plusieurs
131 communes, l'offre correspond au montant à disposition. Pour élargir l'offre, il faut payer plus. Mais si la
132 demande est là, cela pourrait être possible, tout en sachant que c'est toute la ligne qui est concernée, et non
133 seulement un ou deux arrêts. Malheureusement, on ne pourra jamais répondre à tous les besoins individuels.
134

135 - Mme Sylviane Levrat dit que l'affiche – en très mauvais état – avec les horaires des transports publics a disparu
136 du tableau d'affichage, et pose la question si une nouvelle affiche pourrait y être accrochée.
137

138 Réponse de Mme Mercedes Puteo : Oui, c'est pertinent de remettre une telle affiche. On pourrait aussi déposer
139 les horaires de bus au bureau communal en libre service. Par ailleurs, les horaires sont indiqués sur le site Web
140 de la commune.
141

142 Remarque de Mme Marie-Christine Viani : Malheureusement, il n'y a pas d'heures d'ouverture fixes au bureau,
143 ce qui n'est pas très pratique.
144

145 Réponse de Mme Mercedes Puteo : En effet, nous en parlerons pour voir si le guichet sera de nouveau ouvert
146 plus souvent selon un horaire fixe.
147

148 - Mme Maya Wicky dit qu'elle est surprise en positif du projet de fusion des 3 communes, et souhaite savoir la
149 raison pour laquelle qu'il est de nouveau d'actualité.
150

151 Réponse de Mme Mercedes Puteo : Le sondage effectué ne permettait pas d'avoir une vraie image de ce que
152 souhaite la population. En plus de cela, la préfecture et le canton encouragent les fusions, car il est de plus en
153 plus difficile de trouver des personnes compétentes pour les tâches de plus en plus complexes que les
154 municipalités doivent assumer.
155

156 - Mme Maya Wicky souhaite ensuite savoir si la possibilité de créer un chemin pédestre jusqu'à Gimel a déjà
157 été évoquée une fois. Elle dit qu'aller à Gimel à pied n'est pas très pratique en passant par la route sans
158 trottoir, mais que Gimel est suffisamment près pour s'y rendre à pied, surtout si un chemin plus direct par les
159 bois existait.
160

161 Réponse de Monsieur Ives Crottaz : Un chemin plus direct passerait par des parcelles cultivées.
162

163 Réponse de Mme Mercedes Puteo : Vu que nous faisons partie du Parc Jura Vaudois, il y a peut-être une
164 possibilité pour un projet à discuter avec Gimel et le PJV.
165

166 - Mme Sylviane Levrat souhaite savoir s'il y aura une élection pour remplacer Monsieur Stéphane Felder à la
167 municipalité et qui gérera le dossier de l'éclairage public à l'avenir.
168

169 Réponse de Monsieur Ives Crottaz : En effet, après un délai de latence, une élection sera organisée en juin.
170 C'est la municipalité qui gérera le dossier.
171

172 - Mme Sylviane Levrat pose ensuite la question pour quelles tranches d'horaire le système de télégestion sera
173 programmé, p. ex. l'éclairage s'allume à 19h et s'éteint à 23h, si le système de détection de mouvement sera
174 réglé pour cet horaire-là ou pour toute la nuit, au cas où le système d'éteindre l'éclairage entre 23h et 5h du
175 matin comme jusqu'à il y a 3 mois, et si le détecteur de mouvement réagira au passage d'animaux (renards,
176 chats...). Elle dit qu'elle aurait souhaité trouver des informations sur les changements d'horaire de l'éclairage
177 au tableau d'affichage.
178

179 Réponse de Monsieur Stéphane Felder : La programmation sera faite pour tous l'éclairage en général ; il n'y
180 aura pas de programmation différente pour chaque lampadaire individuel. Concernant l'éclairage en hiver,
181 c'est la population qui a demandé de le laisser l'allumé en permanence pour des raisons de sécurité.
182



CONSEIL GÉNÉRAL - SAINT-OYENS

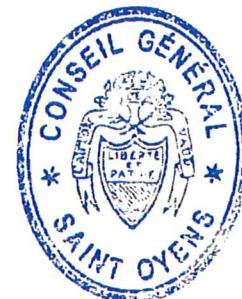
170 L'éclairage hivernal devrait être maintenu jusqu'au 15 avril. La situation actuelle est provisoire. Par ailleurs,
171 les économies de coûts en éteignant les lampadaires entre 23h et 5h sont minimales, et on aurait pu les laisser
172 allumés. Concernant le détecteur de mouvement, il existe de nombreuses possibilités, mais rien a été décidé
173 jusqu'à présent. La décision se fera dans les limites du budget qui a été voté. Concernant la sensibilité du
174 détecteur de mouvement, pour certaines personnes il ne réagit pas assez vite, et d'autres personnes le
175 considèrent comme étant trop sensible.

176
177 Le Président du Conseil général remercie les deux commissions ad-hoc de leur bon travail et – pour la première
178 fois depuis qu'il est Président du Conseil général – de la transmission rapide et ponctuelle des rapports, puis clôt
179 la séance.

180 La séance se termine à 20h21.
181

182 Le Président

183 Ives Crottaz



La Secrétaire

184 Barbara Liardet